Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2021



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

Objet : Dénomination du Boulevard Général Giraud et du Boulevard Hyacinthe de Montera

Date de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42	
Nombre de membres en exercice :	42	
Quorum:	14	
Nombre de membres présents :	29	
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.		

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre; Madame de GENTILI Emmanuelle; Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame LACAVE Mattea; Monsieur TIERI Paul; Madame PIPERI Linda; Monsieur MASSONI Jean-Joseph; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine; Madame POLISINI Ivana; Monsieur PERETTI Philippe; Madame ORSINI-SAULI Laura; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Monsieur DALCOLETTO François; Monsieur FABIANI François; Madame FILIPPI Françoise; Monsieur GRASSI Didier; Madame LUCIANI Emmanuelle; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre; Monsieur PIERI Pierre; Madame TIMSIT Christelle; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame COLOMBANI Carulina; Madame BELGODERE Danièle; Madame VESPERINI Françoise;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI

Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI;

Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE;

Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI;

Madame PELLEGRI Leslie Madame Jéromine VIVARELLI MARI;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI;

Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

2021/DEC/01/01 Page 1 sur 4

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29;

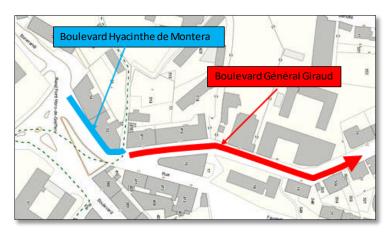
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 1970 portant sur la dénomination de la rue Adolphe LANDRY, avenue François PIETRI, boulevard Hyacinthe de MONTERA et rond-point Henri NOGUES;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} mars 1971 décidant de l'apposition des plaques indicatives en application de la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 1970 tendant à la dénomination de certaines artères de la Ville ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 mars 1995 portant dénomination des rues de la ville ;

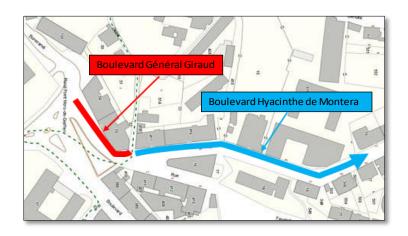
Considérant que par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 1970 il a été décidé que :

« La **Voie** N°3 soit dénommée boulevard Hyacinthe de Montera, actuellement portion du boulevard Giraud, depuis le Carrefour de Moro-Giafferi jusqu'au tournant de la maison de Montera. »



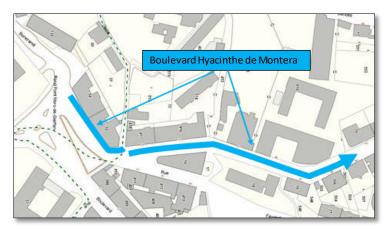
Considérant que par arrêté municipal en date du 1^{er} mars 1971, vu la délibération du 27/11/1970 il est arrêté que :

- « Article 1^{er} : Par les soins de la Municipalité et aux frais de la ville de Bastia seront apposées :
- c) Deux plaques indicatives du nom de « Boulevard Hyacinthe de Montera » (actuellement portion du Boulevard Général Giraud) depuis l'angle de la Montée Sainte Claire jusqu'au Boulevard Benoîte Danesi seront apposées aux deux extrémités de cette portion de voie. »



2021/DEC/01/01 Page 2 sur 4

Considérant que par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1995, il a été décidé que : « La portion de la voie située entre le Palais de Justice et la Montée Sainte-Claire est dénommée Boulevard Hyacinthe de Montera. »



Considérant que la dénomination actuelle des deux boulevards, correspond à l'arrêté du 1^{er} mars 1971 ;

Considérant que cette dénomination est confirmée par la présence de plaques de rue aux extrémités des portions de voie ;

Considérant la nécessité de régulariser cette situation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre Savelli, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Décide** de modifier la délibération du 27/11/1970, par l'abrogation de la dénomination de la Voie N°3.

Article 2:

- **Décide** de modifier la délibération du 23/03/1995, par l'abrogation de la dénomination de la portion de la voie située entre le Palais de Justice et la Montée Sainte-Claire dénommée « Boulevard Hyacinthe de Montera ».

Article 3:

- **Approuve** la dénomination des rues existantes, telle qu'identifiées dans l'arrêté municipal du 1^{er} mars 1971 ainsi que la dénomination bilingue :
 - Corsu Generale Giraud/Boulevard Général Giraud (1879-1949)
 (Depuis le rond-point Vincent de Moro-Giafferri jusqu'à l'angle de la Montée Sainte Claire)
 - Corsu Montera/Boulevard Hyacinthe de Montera (1876-1966) Avocat Maire (Depuis la Montée Sainte Claire jusqu'au boulevard Benoîte Danesi)

2021/DEC/01/01 Page **3** sur **4**

Article 4:

- **Autorise** Monsieur le Maire à modifier le tableau de classement unique des voies communales et signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

> Date: 28/12/2021 Qualité: MAIRE Page 4 sur 4